



PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Direction Départementale de  
la Protection des Populations**

Antenne :  
Services vétérinaires

Service environnement  
et enjeux éthiques

Erdre Active la Bérangerais  
2, rue de Thessalie  
BP 4209  
44242 La Chapelle-sur Erdre

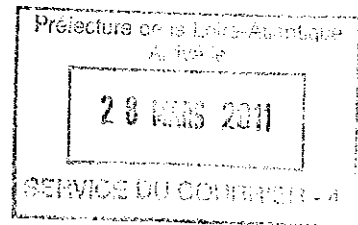
Dossier suivi par : Roland FOURNY

A Réf. : 1102718  
D Réf. : EN1103766

Mél : [ddpp-se@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddpp-se@loire-atlantique.gouv.fr)

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

La Chapelle sur Erdre, le 16 mars 2011



**CODERST**

**Séance du mois d'Avril 2011**

Dossier : SCEA JUVIN, La Brise à SAINT SULPICE DES LANDES  
ELEVAGE DE VOLAILLES SOUMIS A AUTORISATION.

Rapport : Roland FOURNY, inspecteur des installations classées

La SCEA JUVIN exploite au lieu-dit «la Brise» à SAINT SULPICE DES LANDES un élevage avicole qui bénéficie d'une autorisation d'exploiter au bénéfice de l'antériorité en date du 25 novembre 1996 un élevage de 13000 dindes soit 39000 animaux-équivalents volailles au nom de Monsieur Jean JUVIN.

Un second accusé de réception au bénéfice de l'antériorité avait été délivré le 16 décembre 2002 pour 40950 animaux-équivalents volailles au nom de Monsieur Christian JUVIN (Fils de Monsieur Jean JUVIN).

Aujourd'hui, les effectifs sont de 13000 dindes (baby) soit 39000 animaux-équivalents volailles.

**I - CLASSEMENT DE L'EXPLOITATION**

Cet élevage avicole est classé dans les installations soumises à autorisation sous le n° 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, les effectifs maximum mis en place sont de 13000 dindes (baby) soit 39000 animaux-équivalents volailles.

De ce fait, l'exploitation ne relève plus de la directive 2008/1/CE du parlement européen et du conseil du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) car elle compte moins de 40000 places de volailles.

## II - PRESENTATION DE L'ELEVAGE

La SCEA JUVIN (Monsieur Christian JUVIN) exploite un bâtiment avicole sur litière pour une superficie totale de 1200 m<sup>2</sup> à «La Brise» sur la commune de SAINT SULPICE DES LANDES.

L'habitation du tiers le plus proche (frère de l'exploitant) se trouve à moins de 100 mètres du bâtiment d'élevage (45 m).

L'alimentation en eau se fait à partir du réseau public.

Les cadavres sont stockés dans un congélateur dans l'attente du passage de l'équarisseur.

Les déchets sont stockés et recyclés dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour la lutte contre l'incendie, il existe une réserve d'incendie à 285 mètres du bâtiment d'élevage, le bâtiment est équipé d'un extincteur.

La conception de la réserve d'eau contre l'incendie et ses aménagements éventuels doivent être réalisés conjointement avec le SDIS, bureau opérations du groupement territorial de Riaillé – 224, rue des Chênes – ZA des Fuseaux – 44440 RAILLE (tél. 02.40.97.55.90).

## III - LE PLAN D'EPANDAGE

La mise à jour du plan d'épandage a été réalisée, la SCEA JUVIN ne disposant pas de terres en propre, elle fait appel à un tiers qui reprend les fumiers de son élevage avicole. La Surface Potentiellement Epandable du plan d'épandage est de 57,15 hectares exploités par Madame GUYOT Brigitte, la Butte des Landes à SAINT MARS LA JAILLE. Les communes concernées sont SAINT SULPICE DES LANDES, SAINT MARS LA JAILLE, LE PIN et VRITZ.

La fertilisation organique en azote et en phosphore est inférieure ou égale aux besoins des cultures pratiquées.

Après importation la charge en azote organique est de 74 kg par hectare et par an, la charge en phosphore est de 77 kg par hectare et par an.

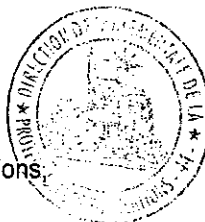
De plus, aucun sol ne restera nu pendant l'hiver et des bandes enherbées sont présentes au bord des cours d'eau en application du 4ème programme d'actions de la directive Nitrates.

## IV - PROPOSITIONS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Une inspection a été réalisée le 15 juin 2010, il a été constaté que l'exploitation est bien tenue.

En conclusion, compte tenu de la mise à jour du plan d'épandage et compte tenu des effectifs présents sur le site d'élevage «la Brise» sur la commune de SAINT SULPICE DES LANDES exploité par la SCEA JUVIN, je vous propose de vous prononcer sur le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation ci-joint pour 39000 animaux- équivalents volailles.

L'Inspecteur des Installations Classées,



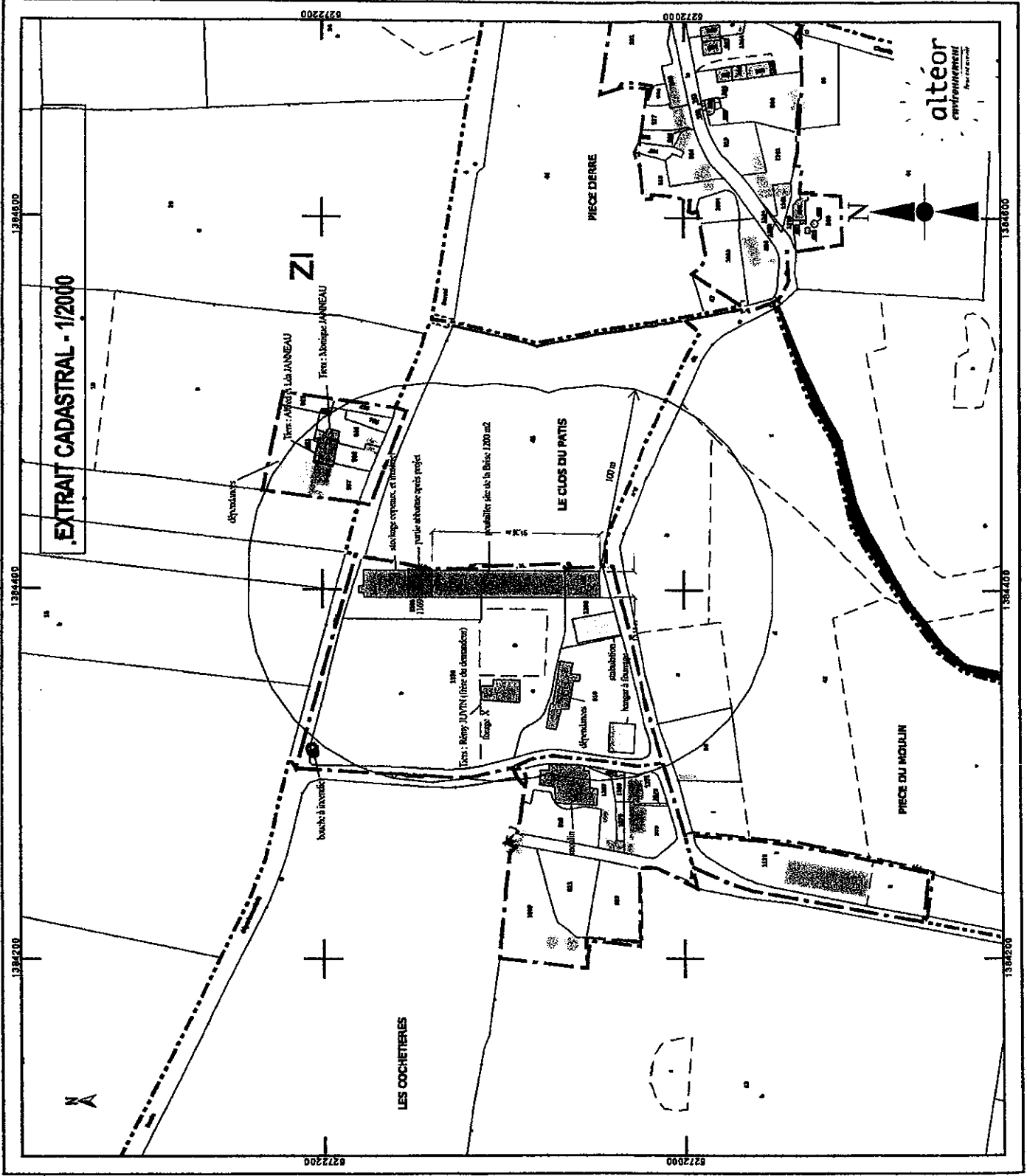
Roland FOURNY

Vu et transmis,

Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

J. FADAT.





DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ

SCEA JUVIN  
La Halle Pipard  
44540 St Sulpice des Landes  
SITE de la BRISE

Commune :  
SAINT-SULPICE-DES-LANDES

Section : C  
Feuille : 000 C 03

Échelle d'origine : 1/20000  
Échelle d'édition : 1/20000

Date d'édition : 24/01/2011  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :  
NANTES Pôle de topographie  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 2, rue du Général Marguerite 44035  
44035 NANTES Cedex 1  
tél. 02 51 12 86 36 - fax 02 51 12 85 71  
pfigc.440.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2010 Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État